



Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

Date d'émission: 03/11/2016 Date de révision: 03/11/2016 Version: 1.0

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION

1.1. **IDENTIFICATEUR DE PRODUIT**

Nom du produit : 14AM Aerosol Code du produit : Non disponible

UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES 1.2.

Utilisation de la substance/mélange : Essais non destructifs

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1.3.

Fabricant Distributeur

Magnaflux 155 Harlem Ave. Glenview, IL 60025 - USA T: 847-657-5300

1.4. NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE

Numéro d'urgence : CHEMTREC 800-424-9300

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Classification GHS

Flam. Aerosol 2 Gaz liquéfié Asp. Tox. 1 Simple Asphy

ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE 2.2.

Etiquetage GHS

Pictogrammes de danger (GHS)







GHS02 GHS04 GHS08

Mention d'avertissement (GHS)

Mentions de danger (GHS)

: Danger

: Aérosol inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut déplacer de l'oxygène et causer une suffocation rapide.

Conseils de prudence (GHS) : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. En cas d'ingestion: Appeler immédiatement un centre antipoison/médecin. NE PAS faire vomir. Protéger du rayonnement

solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder sous clef. Éliminer le contenu et le récipient selon toutes les

règlementations locales, régionales, nationales ou internationales.

AUTRES DANGERS 2.3.

Pas d'informations complémentaires disponibles.

TOXICITÉ AIGUË INCONNUE (GHS) 2.4.

Non applicable.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

SUBSTANCE

Non applicable.

03/11/2016 FR (français) Page 1



Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits
Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

3.2. MÉLANGE

Nom	Identificateur de produit	%
Huile minérale blanche (pétrole)	(n° CAS) 8042-47-5	79.68
Gaz de pétrole liquéfiés adoucis	(n° CAS) 68476-86-8	20.10

RUBRIQUE 4: PREMIERS SOINS

4.1. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

Premiers soins après inhalation : En cas d'inhalation: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une

position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : Si l'irritation se produit, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si une irritation

cutanée se persiste, consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Le cas échéant,

retirer les lentilles de contact si l'opération est aisée. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

NE PAS faire vomir.

4.2. PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS

Symptômes/lésions après inhalation : Peut causer l'irritation des voies respiratoires. Peut déplacer de l'oxygène et causer une

suffocation rapide. Peut provoquer une arythmie cardiaque.

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Peut irriter la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une

délipidation et gerçure de la peau.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Peut irriter les yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, des

clignements excessifs des paupières et des productions de larmes, avec une rougeur

prononcée et un gonflement.

Symptômes/lésions après ingestion : Peut être nocif si avalé. Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausée ou des

vomissements. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires. Les émanations aspirées de ce produit peuvent causer une pneumonie chimique.

4.3. INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES

Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

RUBRIQUE 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

5.1. MOYENS D'EXTINCTION

Moyens d'extinction appropriés : Brouillard d'eau. Eau pulvérisée. Mousse. Dioxyde de carbone. Produit chimique sec.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.2. DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Danger d'incendie : Aérosol inflammable. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de

carbone, oxydes d'azote et acroléine.

Danger d'explosion : La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant

le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures.

5.3. CONSEILS AUX POMPIERS

Instructions de lutte contre l'incendie : NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs. Évacuer la zone.

Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un

équipement de respiration (SCBA). Utilisez un pulvérisateur d'eau pour refroidir le feu adjacent

aux conteneurs exposés.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE

Mesures générales : Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéci

: Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

6.2. MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Pour la rétention : Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Écarter les conteneurs de la zone de

déversement accidentel. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Utiliser un appareillage antidéflagrant. Contenez et/ou absorbez le déversement avec un matériau inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un contenant adéquat. Ne pas faire écouler dans les égouts par arrosage ou laisser s'écouler dans les cours d'eau. Portez de

l'équipement de protection personnelle (EPP) approprié.

03/11/2016 FR (français) 2/6



Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

Procédés de nettoyage

: Pelletez le matériau et placez le dans un contenant de disposition. Ventilez la zone.

RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS

Voir la section 8 pour des conseils supplémentaires sur l'équipement de protection, et la section 13 pour plus de conseils sur l'élimination.

RUBRIQUE 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Dangers supplémentaires lors du traitement

: Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Déchets dangereux par suite de risque explosion. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Utiliser un outillage ne produisant pas d'étincelles. Utiliser un appareillage antidéflagrant. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Éviter de respirer les poussières/émanations/gaz/brumes/vapeurs/pulvérisations. Éviter le contact avec la peau et les yeux. N'avalez pas le produit. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Mesures d'hygiène

Lessivez les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Lavez les mains avant de manger, boire ou fumer.

CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS 7.2

Mesures techniques

: Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.

Conditions de stockage

: Conserver sous clé et hors de portée des enfants. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux

incompatibles. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Conservez dans un

endroit à l'abri du feu.

7.3 UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S)

Non disponible.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

PARAMÈTRES DE CONTRÔLE 8.1.

Huile minérale blanche (pétrole) (8042-47-5)					
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m3)	5 mg/m³ (brouillard d'huile)			
ACGIH	ACGIH STEL (mg/m ³)	10 mg/m ³ (brouillard d'huile)			
OSHA	Non applicable.				

Gaz de pétrole liquéfiés adoucis (68476-86-8)			
ACGIH	Non applicable.		
OSHA	Non applicable.		

8.2. **CONTRÔLES DE L'EXPOSITION**

Contrôles techniques appropriés

: Aérer/ventiler les lieux pour garder l'exposition aux niveaux de poussières en suspension, émanations chimiques, fumée, etc., en dessous des limites permises.

: Porter des gants résistant aux produits chimiques.

Protection des mains Protection oculaire : Lunette de protection avec protections latérales.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Autres informations

Maintient les niveaux sous les seuils de la protection environnementale de la communauté.

Ne pas manger, fumer ou boire là où la substance est manipulée, traitée ou stockée. Se laver les mains minutieusement avant de manger ou de fumer. À manipuler selon les pratiques de sécurité et d'hygiène industrielles établies.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

État physique : Gaz/Liquide Pressurisé

Apparence : Huileux Couleur : Brun

03/11/2016 FR (français)



Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits
Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

Odeur : Pétrole doux

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : Neutre

Point de fusion : Aucune donnée disponible
Point de congélation : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : Non applicable

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Inflammable

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

Propriétés explosives : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible Pression de vapeur Aucune donnée disponible Densité relative : Aucune donnée disponible Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Solubilité Log Pow : Aucune donnée disponible Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible Température de décomposition : Aucune donnée disponible Viscosité : Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique Aucune donnée disponible Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

9.2. AUTRES INFORMATIONS

Teneur en COV : 349.61 g/l
Chaleur combustion : 14,586 Btu/lb

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. RÉACTIVITÉ

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. STABILITÉ CHIMIQUE

Aérosol inflammable. Contenu sous pression. Ce contenant peu exploser s'il est chauffé. Ne pas perforer. Ne pas brûler. Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.

10.3. POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. CONDITIONS À ÉVITER

Sources d'inflammation. Chaleur. Matériaux incompatibles.

10.5. MATIÈRES INCOMPATIBLES

Oxydants puissants. Acides.

10.6. PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Peut inclure, sans s'y limiter : des oxydes de carbone, oxydes d'azote et acroléine.

RUBRIQUE 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

11.1. INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë : Non classé.

14AM Aerosol		
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg	
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg	
CL50 inhalation rat	> 5 mg/l/4h	
Huile minérale blanche (pétrole) (8042-47-5)		
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg	

03/11/2016 FR (français) 4/6



Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits
Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

Corrosion cutanée/irritation cutanée		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	:	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Symptômes/lésions après inhalation	:	Peut causer l'irritation des voies respiratoires. Peut déplacer de l'oxygène et causer une suffocation rapide. Peut provoquer une arythmie cardiaque.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	:	Peut irriter la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et gerçure de la peau.
Symptômes/lésions après contact oculaire	:	Peut irriter les yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.
Symptômes/lésions après ingestion	:	Peut être nocif si avalé. Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausée ou des vomissements. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Les émanations aspirées de ce produit peuvent causer une pneumonie chimique.
	Sensibilisation respiratoire ou cutanée Mutagénicité sur les cellules germinales Cancérogénicité Toxicité pour la reproduction Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Danger par aspiration Symptômes/lésions après inhalation Symptômes/lésions après contact avec la peau Symptômes/lésions après contact oculaire	Sensibilisation respiratoire ou cutanée Mutagénicité sur les cellules germinales Cancérogénicité Toxicité pour la reproduction Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) Danger par aspiration Symptômes/lésions après inhalation Symptômes/lésions après contact avec la peau Symptômes/lésions après contact oculaire

RUBRIQUE 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1. TOXICITÉ

Ecologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.2. PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

14AM Aerosol	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

14AM Aerosol	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

12.4. MOBILITÉ DANS LE SOL

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.5. AUTRES EFFETS NÉFASTES

Effet sur le réchauffement global : Pas d'effet écologique connu causé par ce produit.

RUBRIQUE 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

13.1. MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Recommandations pour l'élimination des déchets

: Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes les réglementations au niveau local, régional, provincial et de la réglementation fédéral. Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.

Indications complémentaires : Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Conformément aux exigences du DOT/TMD/IATA/IMDG

DOT Sol : Consommables, Quantité limitée

TMD : Consommables, Quantité limitée

IATA : UN 1950, Aérosols, Inflammable, 2.1

IMDG : UN 1950, Aérosols, 2.1 (Quantité limitée)

INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

03/11/2016 FR (français) 5/6



Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits
Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

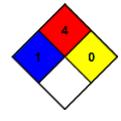
RUBRIQUE 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

15.1. RÉGLEMENTATIONS FÉDÉRALES

Tous les composants de ce produit sont inscrits à ou exclus de l'inventaire de le Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis.

Tous les composants de ce produit sont inscrits aux ou exclus des inventaires canadiens de la LIS (Liste Intérieure des Substances) et la LES (Liste Extérieure des Substances).

Danger pour la santé NFPA : 1
Danger d'incendie NFPA : 4
Réactivité NFPA : 0



15.2. RÉGLEMENTATIONS DES ETATS - USA

14			

Réglementations nationales ou locales

Ce produit contient un composé chimique reconnu dans l'Etat de la Californie comme produit pouvant provoquer des malformations congénitales ou tout autre dommage au niveau de l'appareil reproducteur.

RUBRIQUE 16: AUTRES RENSEIGNEMENTS

Date d'émission: 03/11/2016Date de révision: 03/11/2016Autres informations: Aucun(e).

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.

03/11/2016 FR (français) 6/6